

Philippe RYFMAN*

LA « MONDIALISATION DE LA SOLIDARITE » PAR LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES : MYTHES OU REALITES

Le thème d'une « mondialisation de la solidarité » fait actuellement florès dans le milieu des Organisations Non Gouvernementales (ONG), particulièrement celles du secteur développement et humanitaire. Non seulement dans une optique de maximiser et démultiplier leur action, mais comme une forme d'alternative à la « mondialisation libérale ».

Il est par exemple mis en avant par Jean-Louis Vielajus Délégué général du Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) : une structure collective rassemblant avec d'autres partenaires plusieurs ONG. Dans un livre d'entretiens avec Stéphane Hessel paru à la veille de l'élection présidentielle de 2002 (et qui constituait une sorte de manifeste de la fraction du milieu non gouvernemental proche du PS), il développe cette idée. Pour lui, la solidarité internationale doit désormais s'inscrire « *dans le contexte de la mondialisation* » [Hessel, 2002, p. 143]. L'émergence d'une gouvernance mondiale se dotant de règles et d'instances de régulation impose d'être attentif aux options qu'elle prend. Les ONG doivent donc « *revendiquer que celle-ci crée moins d'inégalités entre pays, entre riches et pauvres* » [Ibid. p. 144].

Cette solidarité transnationale d'un nouveau type trouverait particulièrement appui dans le foisonnement des réseaux. Si le phénomène du « réseau » dans le monde non gouvernemental n'est pas chose nouvelle, comme l'ont montré M. Keck et K. Sikkink [1998], il est exact qu'il connaît depuis quelques années une croissance quasi-exponentielle¹. Les NTIC, et avant tout Internet, y ont largement contribué. Ce type de fonctionnement semble effectivement particulièrement bien adapté de par sa souplesse et sa plasticité au milieu concerné.

Le préjugé favorable dont jouit le terme de « réseaux » tend cependant à obscurcir l'analyse de l'évolution des formes de la transnationalisation dans le domaine non gouvernemental dit (en France) de « la solidarité internationale »². Vu de l'extérieur elles sont souvent méconnues et au mieux apparaissent comme assez confuses et dépourvues d'ordonnement. La littérature les concernant est bien peu fournie.

Pourtant, elles pourraient constituer un stimulant objet de recherche. Nous proposons donc de tenter de dégager un modèle explicatif, en établissant une première typologie. Puis, de se demander en quoi ces différents types de mobilisations contribuent à une meilleure compréhension de la nature des solidarités transnationales que cherchent à mettre en œuvre ces acteurs privés que sont les ONG.

I- OBJECTIFS ET MODELES D'UNE TYPOLOGISATION :

La confusion assez générale qui règne en ce qui concerne l'emploi même du terme ONG (qui rend si difficile la définition et l'analyse scientifiques des entités ainsi baptisées) produit

Professeur associé. UFR de Science Politique, Département de Science Politique de la Sorbonne, Université PARIS I.

¹ 87 % des ONG françaises sont ainsi membres d'un réseau selon une enquête de la Banque Mondiale. BANQUE MONDIALE, *Enquête sur la collaboration entre la Banque Mondiale et les ONG françaises*, Paris, Banque Mondiale, 2001.

² Autrement dit, précisément, les domaines du développement et de l'action humanitaire où oeuvrent des ONG. Ainsi, à un degré moindre, que ceux d'environnement et des droits humains.

des effets assez délétères. On évoque ainsi « les ONG » alors qu'il faudrait naturellement ne parler que « des ONG » ou « d'ONG » de tel ou tel domaine, et en s'attachant au préalable à expliciter ce que recouvre ce sigle. Pareillement, si l'actualité quasi quotidienne (des mines anti-personnel à l'accès aux traitements anti-rétroviraux, en passant par la contestation de l'OMC et la Conférence de Cancun) montre une implication majeure d'ONG dans le jeu des solidarités transnationales d'aujourd'hui, leur évaluation reste à faire. Particulièrement en ce qui concerne des mobilisations à caractère transnational dont la fréquence augmente pourtant. Bien des ONG encore sortent (retrouvant au bout du compte une finalité centrale de leur identité d'organisation) d'un univers encore stato-centré pour devenir de plus en plus transnationales.

D'où l'utilité, selon nous, de proposer de regrouper en trois principales catégories les différentes modalités sur lesquelles elles sont déclinées par ces ONG en ces premières années du XXI^e siècle. Notre hypothèse nous conduit à distinguer donc schématiquement :

les solidarités transnationales de « projection » ;
les solidarités transnationales « identitaires » ;
les solidarités transnationales « de mobilisation spécifique ».

A- Les solidarités transnationales de « projection »

Il s'agit des réseaux propres à certaines ONG formés par diverses branches/pays ou régions, à partir d'une « association-mère ». Leur constitution est à la fois liée à un fort processus d'internationalisation que connaissent plusieurs grandes organisations, et à de véritables stratégies de croissance. Son aboutissement en est le surgissement d'un mouvement international plus ou moins structuré, de l'organisation concernée. Tel est le cas par exemple de structures comme Care, Médecins Sans Frontières (MSF), Oxfam et à moindre degré de Médecins du Monde (MDM), Action contre la Faim (ACF)...

Les capacités accrues dont jouissent certaines ONG dorénavant sont étroitement imbriquées (hors la question de la concurrence) avec des phénomènes de croissance externe ou interne³. Dans le premier cas ainsi, le milieu non gouvernemental n'ignore plus désormais l'existence des fusions-absorptions dont le secteur marchand est coutumier. Même s'ils sont encore rares. En France par exemple, la branche française de l'organisation Band Aid (créée en 1984 par le chanteur Bob Geldorf lors de la famine en Ethiopie) est devenue en 1991 un département de MDM. Il en va de même pour l'ONG SERA (qui menait des programmes au bénéfice des orphelins en Roumanie depuis la chute du régime Ceaucescu), cette fois avec Care-France, en 2003.

Ce sont les ONG anglo-saxonnes qui ont donné le signal d'une évolution vers cette transnationalisation. Du côté des ONG américaines, le processus s'amorça à la charnière des années 1970 et 1980 du siècle précédent. La transition de Care (qui s'appelait alors encore *Cooperative for American Relief in Europe*, puis *Everywhere*) a ainsi commencé en 1979. Outre les Etats-Unis, neuf autres Care existent dorénavant en Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Danemark, France, Japon, Norvège et Royaume-Uni. La coordination de l'ensemble est assurée par un secrétariat international dénommé « Care-International », enregistré comme association de droit belge (ASBL), et ayant son siège à Bruxelles. Cette mue s'est symboliquement traduite par le changement de dénomination de l'organisation au début de la décennie 1990 (le troisième depuis sa naissance en 1945), avec la suppression de toute référence à son origine américaine, puisque le sigle signifie aujourd'hui *Cooperative for Assistance and Relief Everywhere*. Ces ONG « filles » disposent d'une large autonomie, même si elles ont connu des fortunes diverses suivant les pays. Care-France a ainsi mis longtemps à se faire une place dans le milieu de la solidarité internationale française. Elle est toujours loin d'y figurer au premier plan.

³ Lesquels demanderaient à être approfondis dans un autre cadre.

L'ONG, initialement seulement britannique (ou plutôt anglo-irlandaise), Oxfam entamait également sa métamorphose à la même époque pour aboutir progressivement à la création d'autres Oxfam en Belgique, Canada, Etats-Unis, Hong-Kong, Irlande, Nouvelle-Zélande... La coordination est assurée par un secrétariat international localisé au siège d'Oxfam-Grande Bretagne, à Oxford.

De l'autre côté de la Manche, MSF franchit à son tour le cap dans les années 1980. Mais elle demeura longtemps l'unique ONG française à avoir initié pareil processus d'internationalisation. Aujourd'hui Médecins Sans Frontières constitue un véritable « mouvement international » composé de vingt « sections » (suivant le vocabulaire en usage dans cette ONG) : Allemagne, Autriche, Australie, Belgique, Canada, Danemark, Emirats Arabes Unis, Espagne, Etats-Unis, France, Hong-Kong, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Un bureau international assure, pour partie, des fonctions de coordination à partir de son siège fixé (comme pour Care) en Belgique, à Bruxelles.

L'autre grande ONG humanitaire française d'origine médicale, MDM finit elle aussi par estimer que sa croissance et le développement de ses activités ne lui permettaient pas de différer plus longtemps l'entrée dans ce processus. D'autant qu'elle était soumise à de fortes sollicitations à ce propos, émanant de ressortissants de plusieurs pays européens (qu'ils soient ou non médecins), proposant de constituer des MDM locaux. A partir du début des années 1990, elle a donc commencé elle aussi à constituer son réseau international. Aujourd'hui, outre la France, elle est composée de onze « délégations » (c'est le terme retenu) : huit en Europe (Belgique, Chypre, Espagne, Grèce, Italie, Portugal, Suède et Suisse), et trois sur le continent américain (Argentine, Canada et Etats-Unis). « Chapeauté » par un Conseil d'Administration international, son fonctionnement exécutif est assuré par un secrétariat international. Celui-ci se compose d'une cellule de financement, d'une cellule information-communication, et d'un représentant (basé à New-York), tant auprès des Nations-Unies que de l'USAID. Le secrétariat dispose d'un budget indépendant, financé au prorata de celui de chaque délégation.

D'autres ONG ont adopté à leur tour progressivement une orientation similaire ces dernières années. Ainsi d'ACF, dont le réseau international se compose de trois « sièges » (on remarquera à chaque fois l'usage de mots différents pour désigner une même réalité) : deux en Europe (Espagne et Royaume-Uni), un aux Etats-Unis. Ou bien d'Handicap International qui, depuis la France, a essaimé des « sections » dans cinq pays (Allemagne, Belgique, Luxembourg, Royaume-Uni et Suisse). Le mouvement s'accélère d'ailleurs puisque Vétérinaires sans Frontières (VSF), ou encore Aide et Action (ONG spécialisée en matière d'éducation de base) ont aussi entamé depuis peu leur internationalisation. Pour Aide et Action, il s'agit de la construction d'un mouvement baptisé « Action Aid Alliance ».

En dépit d'une diversité découlant tant de la culture que de l'identité propre à chacune de ces ONG, ainsi que de l'historique même de cette internationalisation, un trait commun, d'ordre fonctionnel, mérite d'être noté. Il s'agit (comme pour Care ou Oxfam d'ailleurs) de la décision stratégique de s'« internationaliser ». Elle paraît bien être le résultat d'une volonté politique forte de l'association « mère », et s'inscrire donc dans une perspective d'expansion délibérée. Même s'il faut relativiser immédiatement, puisque la configuration actuelle de ces mouvements internationaux n'a pas toujours été dès le départ, semble-t-il, suffisamment pensée, voire rigoureusement planifiée. L'une ou l'autre des ONG fondatrices ont donné le sentiment de se trouver parfois « débordée » par un développement mal maîtrisé. MSF-France en est l'exemple patent et il en est résulté un malaise, jamais complètement dissipé.

B- Les solidarités transnationales « identitaires »

Il s'agit de superstructures de nature confédérale qui rassemblent des organisations différentes, mais supposées partager des valeurs, ainsi que des pratiques communes.

Les ONG confessionnelles ont été les premières à s'agglomérer ainsi. Les ONG catholiques de développement ont ainsi constitué la CIDSE. La Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCCFD) y cotoie l'allemande MISEREOR. Les associations protestantes ont elles formé la confédération EUROSTEP. L'« humanitaire islamique », objet de nombreuses controverses [Ghandour, 2002, Bellion Jourdan, 2002] ne présente pas pour le moment de configuration aussi formalisée. Mais différents analystes s'accordent à penser que les organisations qui s'en réclament privilégient elles aussi un fonctionnement collectif en réseau, sur la base de solidarités « identitaires ».

Il nous semble que doivent être pareillement qualifiés des superstructures créées sur une base originellement fonctionnaliste. L'exemple caractéristique est constitué par Voice, réseau européen d'ONG intervenant dans le domaine de l'aide humanitaire. Loin de se cantonner à de pures fonctions de représentation des intérêts collectifs dudit milieu auprès de la Commission Européenne, Voice s'attache ainsi à favoriser la réflexion sur les principales problématiques de l'aide humanitaire, et les synergies entre ses membres. Elle-même s'articule avec d'autres regroupements pour renforcer le poids individuel de ces derniers, particulièrement sur les décideurs européens. Mais toujours en mettant en avant leur « identité humanitaire ».

C- Les solidarités transnationales de « mobilisation spécifique »

Il s'agit de coalitions *ad hoc* rassemblant des ONG de diverses natures, opérationnelles ou non, autour d'un axe de campagne mobilisateur.

Le rôle des ONG s'affirme ici plus particulièrement dans leurs activités dites d'« *advocacy* » (généralement traduit par « plaidoyer »), ou pour le dire autrement une action de nature politique au sens premier du terme.

Celle-ci passe par exemple par la dénonciation de l'aggravation des inégalités mondiales ou du caractère intolérable du non-respect des droits fondamentaux de l'homme et des peuples. Alors que cette fonction tribunitienne était auparavant dévolue aux partis politiques, aux syndicats ou aux intellectuels, un certain nombre d'ONG s'affirment aujourd'hui comme des espaces de production d'analyses et d'émission de propositions. Qu'elle qu'en soit la pertinence, les élites politiques et économiques partagent le sentiment diffus qu'elles peuvent de moins en moins les ignorer.

L'existence de coalitions associatives rassemblant des membres d'un même pays ou de plusieurs n'est pas foncièrement certes une nouveauté en soi. L'innovation de la décennie 90 réside en ce que ces coalitions sont devenues transversales. Classiquement en effet, elles rassemblaient des organisations oeuvrant dans le même domaine. Les ONG de droits humains avaient déjà ainsi développé une riche expérience en la matière, mais qui se limitait aux organisations de même type.

Or, les années 90 ont vu travailler ensemble des organisations de culture et de mandat différents. Par exemple, la campagne sur l'institution d'une Cour Pénale Internationale, préalablement à la Convention de Rome, puis les actions postérieures à celles-ci ont été menées de concert, aussi bien par les ONG de droit humain que des ONG humanitaires à fort potentiel opérationnel (tels MDM ou ACF) ou des ONG de développement (le CCFD), comme de plaidoyer (Agir Ici)...

Au début du XXIème siècle, l'implication d'un nombre significatif d'ONG, qu'elles soient de développement, humanitaires, de droits humains ou d'environnement (d'Oxfam à MDM en passant par le CCFD, Greenpeace, la FIDH), dans les mouvements et mobilisations dites altermondialistes nous paraît également ressortir de cette catégorie.

* *

Afin de vérifier la pertinence de cette classification, nous proposons de tenter une première mesure de l'impact de ces trois modes de solidarité sur la scène internationale contemporaine.

II- CONSEQUENCES ET PERSPECTIVES DES NOUVELLES SOLIDARITES « MONDIALISEES »

A. Vers l'émergence d'OTN ?

La transnationalisation de la solidarité, à travers par exemple la catégorie dite de « projection », ne repose pas sur l'unique volonté d'« exportation » par une « ONG-mère » d'un modèle parce que celui-ci serait considéré comme fiable et efficace. Cette dimension n'est certes pas absente, et après tout nullement illégitime de la part d'ONG qui ont fait la preuve de leur engagement auprès des bénéficiaires. Mais elle répond aussi à des motivations assez aisément identifiables en terme d'engagement associatif, d'efficacité et de qualité de l'aide.

Sommairement, on pourrait les répertorier comme suit : diffusion des idéaux et des valeurs « militantes » de l'association concernée ; volonté de ne pas limiter à un cadre nationalo-centré l'engagement de ceux qui souhaitent s'y investir d'où qu'ils viennent ; augmentation et développement des capacités opérationnelles ; montage d'opérations combinées ; économies d'échelle et transfert de compétences : accroissement des potentialités de levée de fonds auprès des bailleurs institutionnels, des fondations privées et du grand public, avec recherche d'une meilleure diversification ; renforcement des fonctions *lobbying* et *advocacy* et de l'aptitude à mener des campagnes « globalisées ».

Enfin (même si elle n'est pas toujours explicitement formulée), cette internationalisation participe de la recherche d'un effet de « masse critique » au sein d'un monde dorénavant globalisé. Elle symbolise une forte volonté de maximiser la présence sur un nombre significatif de terrains, particulièrement pour des organisations humanitaires. Ainsi que de disposer des outils adéquats pour répondre à des crises qui demandent la mobilisation de moyens de plus en plus conséquents.

Johanna Siméant [2003] avait fort justement déjà pointé certaines caractéristiques rapprochant de grandes ONG internationales d'entreprises multinationales (EMN), à travers ce souci d'expansion. Qu'il s'agisse comme déjà dit, de la « masse critique », et de la quête de nouveaux marchés. C'est-à-dire à d'autres dispensateurs de financement publics ou privés (à travers l'identification de « gisements » de collecte de fonds). Ou encore de l'affirmation de la « marque⁴ » au niveau mondial avec l'appareil de communication et de protection juridique qui l'accompagne. Ou aussi de l'internationalisation croissante du

⁴ Le phénomène de la marque s'agissant d'ONG dotées d'une notoriété certaine demanderait lui aussi à être approfondi. Les publicitaires en tout cas ne s'y trompent pas. Ainsi, l'hebdomadaire professionnel CB NEWS présente dans sa rubrique « Marques » la campagne de communication lancée à l'automne 2003 par ACF, et intitulée « Agir contre la faim. Agir contre les affameurs ». CB NEWS n° 763, 13/10/03, p. 45

personnel, avec une diminution parfois drastique des nationaux du pays d'origine initial de l'ONG. Ou enfin, de la déterritorialisation. Laquelle se traduit aussi selon nous, par la création de secrétariats internationaux ou régionaux dans des pays plus ou moins éloignés du centre originel.

Il n'est donc pas à exclure que soit en train de se jouer pour la solidarité de « projection » une coupure progressive entre des ONG de plus en plus transnationales (par leur taille et leur rayon d'action véritablement mondiaux et des ONG « moyennes » ne disposant pas de ces capacités. Ainsi émergerait un modèle d'Organisations Non Gouvernementales Transnationales, ou OTN, présentant de réelles similitudes avec les EMN précisément. C'est la position qu'adopte également Ian Smilie. D'ores et déjà, il n'hésite pas à pousser la comparaison avec les entreprises transnationales [2002].

Le poids économique croissant des ONG disposant d'un réseau d'« ONG-sœurs », et constituant ainsi un véritable « groupe » d'entités associatives à dimension transnationale, est en tout cas d'ores et déjà incontestable. Même s'il demeure, à tort, largement sous-estimé. Smilie encore s'est ainsi livré à divers calculs à partir de la compilation d'états financiers. Ils donnent pour l'année 2000 (même approximativement) et en dollars américains pour : le « Groupe World Vision » un pouvoir de dépense de 900 millions ; le « Groupe Care » 600 millions ; le « Groupe Oxfam » 500 millions ; le « Groupe Save the Children » 365 millions [2002, p. 61]. La modestie des moyens souvent accolée aux interventions des ONG [Rist, 2001] mériterait donc d'être sérieusement relativisée...

Ces stratégies d'implantation externe enfin sont fort diversifiées. Là aussi, la comparaison avec le milieu de l'entreprise peut faciliter leur compréhension. Ainsi le « Groupe Oxfam » cherche depuis plusieurs années à s'implanter en France. Après avoir envisagé diverses options (implantation directe *ex-nihilo*, fusion-absorption avec une ONG existante...) il semble avoir opté pour une alliance qui, sous le sigle « Oxfam-France, ONG X... et ONG Y » conduirait à l'émergence prochaine d'une nouvelle entité sous un triple nom. Il s'agirait plus précisément d'une alliance entre Oxfam-UK d'une part, la plus importante ONG française de plaidoyer ensuite et une ONG opérationnelle petite ou moyenne, enfin. Les discussions sont encore en cours à ce sujet.

B- La mise en œuvre de campagnes globalisées :

Si elle est de moins en moins négligeable dans une optique d'acteur économique, l'influence de ces nouvelles solidarités sur la prise de décision ou sur les politiques publiques, mise en œuvre par les Etats n'est pas moins manifeste.

Outre la fonction de laboratoire d'idées et de propositions déjà mentionnées qui constituent une première articulation, une seconde est aujourd'hui flagrante. Nombreuses sont ainsi les ONG qui mettent leur poids, leur expertise, leur légitimité au service des causes les plus diverses, de l'interdiction des mines anti-personnel aux traitements anti-sida, de la justice pénale internationale à l'augmentation de l'aide au développement, pour ne citer que les exemples les plus connus. Soutenues par leurs militants et donateurs ainsi que nombre de sympathisants, elles mènent des campagnes qui inscrivent dans les relations internationales un espace public non gouvernemental ou « citoyen » selon une expression volontiers en usage, mais en tout cas jusque là guère existant.

Elles mènent ainsi des campagnes à caractère nettement « globalisé ». Un bref retour sur deux des plus symboliques l'illustrera.

1°) L'accès aux médicaments essentiels

Médecins Sans Frontières (non seulement MSF-France mais l'ensemble du mouvement international de cette ONG) conduit ainsi depuis cinq ans une mobilisation sur l'accès aux médicaments essentiels, à commencer par les traitements anti-rétroviraux (mais aussi les anti-

paludéens) pour les populations du Sud. D'autres ONG, tel Oxfam, l'ont rejointe dans un choc frontal avec les industriels de la pharmacie et la contestation radicale de leurs pratiques sur un marché devenu lui aussi mondial. Avec le concours de l'ONG sud-africaine, TAC, elles feront jouer une solidarité mondialisée pour contraindre l'industrie à un spectaculaire recul lors du fameux procès de Pretoria, le 19 avril 2001.

Toute une gamme de moyens d'actions à l'échelle internationale mobiliseront ainsi militants et sympathisants, du lancement de pétitions sur Internet à diverses actions de lobbying auprès des gouvernements et des Organisations Internationales, ainsi qu'à l'intervention directe dans la procédure. L'action se poursuivra ensuite tant au niveau de l'OMS qu'à celui de l'OMC. Elle s'est encore traduite en septembre 2003 lors de la Conférence de Cancun où cette coalition d'ONG s'est violemment opposée au pré-accord qui se dessinait avant celle-ci sur la question. L'Organisation Mondiale de la Santé comme les Etats jouent alternativement le rôle d'alliés ou d'adversaires. Une structure *ad hoc* avec salariés et moyens financiers conséquents fonctionne en permanence pour animer la Campagne. Enfin, des programmes de terrain fournissant des traitements gratuitement ou à bas prix la relayent.

2°) Les mines anti-personnel

L'ONG Handicap International (HI) fit, elle, dès 1992, un constat né de son action sur le terrain : en dépit du développement de ses programmes opérationnels d'appareillage des victimes des mines anti-personnel, celles-ci s'avéraient de plus en plus nombreuses, y compris bien après la fin des conflits armés dans les zones concernées. D'où la prise de conscience que les mines anti-personnel, plus qu'une arme contre les militaires du camp adverse, frappaient avant tout les civils, et que leur pouvoir létal dépassait largement l'aspect purement temporel des conflits proprement dits. C'est-à-dire que même dans des contextes post-conflit et de rétablissement de la paix dans un pays ou une région donnée, elles pouvaient handicaper ou tuer, par exemple des villageois revenus d'un camp de réfugiés dans leur terroir d'origine, alors même que l'oubli avait largement enseveli aussi bien ceux les ayant posées que leurs cibles supposées. Pour autant d'ailleurs que celles-ci eussent été vraiment identifiées lors de leur dissémination...

HI, en coalition avec quatre autres ONG, britanniques et américaines, lancera donc, au milieu de la décennie 1990, une campagne commune en vue d'aboutir à la signature d'une Convention internationale qui s'assignerait le but d'interdire la fabrication de mines anti-personnel, et d'éradiquer les millions d'entre elles disséminées depuis des décennies dans de nombreux pays de la planète. Seront mises en avant la technicité et l'opérationalité de ces ONG dans l'appareillage des amputés, victimes des mines, sur le terrain en Asie du Sud-Est, en Afrique, en Amérique latine, et les compétences expertales qui en découlent.

Les deux cibles essentielles de la campagne seront ici les Etats et les opinions publiques pour obtenir, au plan intérieur d'abord, des engagements nationaux tant de retrait des mines anti-personnel de leurs arsenaux militaires que de non-exportation ou carrément de non-fabrication. Au niveau international, ensuite, afin de gagner leur soutien à l'élaboration ainsi qu'à la signature d'un nouveau traité. Ces actions déboucheront sur la signature de la Convention d'Ottawa en 1997. Elles se poursuivent avec la surveillance de son application.

C – Du local à l'international

Sur un autre plan, on assiste également à des tentatives de constitution de structures allant du local à l'international à travers la constitution de plates-formes nationales d'ONG. Celles-ci se fédéreraient ensuite afin de constituer des « acteurs collectifs » au niveau sous-régional, puis continental et à terme, mondial. L'objectif final étant de constituer un « *acteur collectif*

international... véritable enjeu que les ONG doivent se donner si elles veulent peser sur le débat et la négociation internationale »⁵.

Cette construction viserait également à terme à la mise en œuvre d'une « diplomatie non gouvernementale » reposant sur un trépied constitué par les cibles qu'elle s'assignerait, la détermination de la nature de ses relations et interactions avec les autres acteurs gouvernementaux comme intergouvernementaux, et enfin un agenda d'actions qu'elle déterminerait⁶.

*

Dans sa contribution déjà citée à l'ouvrage de Stéphane Hessel, Jean-Louis Vielajus affirmait que « *la mondialisation de la solidarité [par les ONG] n'est pas une vue de l'esprit* ». En dépit de son caractère quelque peu péremptoire, cette affirmation nous semble donc assez exacte.

L'importance croissante de ces phénomènes de mondialisation de la solidarité dans le milieu ONG gagnerait dès lors à être dorénavant prise en compte. A terme, elle devrait être indissociable de toute analyse qui se voudrait un tant soit peu pertinente de ce milieu. Sans compter qu'elle pourrait permettre de mieux appréhender leur articulation avec une série d'autres dynamiques à l'œuvre dans le champ international.

BIBLIOGRAPHIE

- BELLION – JOURDAN J., « L'humanitaire islamique en question », Paris, *Humanitaire* n° 6, 2002.
- GHANDOUR A.-R., *Jihad humanitaire. Enquête sur les ONG islamiques*, Paris Flammarion, 2002.
- HESSEL S., *Dix pas dans le nouveau siècle*, Paris, Le Seuil, 2002.
- KECK M.E. et SIKKINK K., *Activists beyond borders*, Ithaca, Cornell University Press, 1998.
- RIST G., *Le Développement. Histoire d'une croyance occidentale*, Paris, Presses de Sciences Po, 2^e éd., 2001.
- SIMEANT J., « Une mondialisation du sans-frontiérisme humanitaire ? », in LAROCHE J. (dir.), *Mondialisation et gouvernance mondiale*, Paris, Iris et PUF, 2003.
- SMILIE I., « La montée de l'ONG transnationale » in CONOIR Y. et VERNA G. (dir.), *L'action humanitaire du Canada*, Montréal, Les Presses de l'Université Laval, 2002.

⁵ Henri ROUILLE d'ORFEUIL, Président de Coordination Sud, in *Les Nouvelles du Sud* n° 89, juillet août 2003. Coordination Sud est la coordination centrale des ONG françaises.

⁶ Henri ROUILLE d'ORFEUIL, *ibid.*